

Sur les traces du potier au départ de Ferrière-la-Petite



Visorando



Trace n° 1676212

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Circuit qui, en dehors du passage du gué, ne présente aucune difficulté. Il vous mènera à travers les paysages vallonnés de l'Avesnois. Le départ se fait de l'ancienne voie ferrée, aujourd'hui propriété du département, aménagée en axe de randonnée.

Durée	4h	Difficulté	Moyenne
Distance	22,13 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	111 m	Activité	Cheval
Dénivelé négatif	105 m	Commune	Ferrière-la-Petite (59680)
Point haut	228 m	Région	Avesnois
Point bas	137 m		



Description

Se garer sur l'aire de stationnement de l'ancienne gare à Ferrière-la-Petite.

(D/A) Quittez l'aire de stationnement par la droite et empruntez, tout de suite à gauche, l'ancienne voie ferrée. Vous chevauchez sur un chemin encaissé donnant des faux airs ardennais au paysage vallonné. Vous longez la Solre, rivière sinueuse fort appréciée des nombreux pêcheurs de truites.

(1) Arrivé à la gare d'Obrechies, quittez la voie ferrée par la gauche puis, au carrefour en T, prenez à gauche la Rue du Moulin (direction centre bourg). À la fourche, prenez à droite vers La Place. Dirigez-vous vers l'église et, juste avant celle-ci, tournez à gauche dans la Rue du Cimetière. Allez tout droit jusqu'à la route (Rue de Ferrière-la-Petite).

(2) Bifurquez à droite.

(3) Traversez le carrefour et poursuivez en face. À la fourche, prenez à droite le petit chemin de terre vers le Trou de l'Enfer, passez le gué (passage un peu technique). Laissez vos chevaux s'y désaltérer. En cas de difficulté, n'hésitez pas à mettre pied à terre.

(4) En sortant du chemin, prenez à gauche le Chemin de Gard vers le Camp Magnon. Arrivé au Bois des Onze Bonniers, continuez tout droit et ignorez un chemin à gauche.

(5) Bifurquez à gauche en sortant du chemin. Passez devant un blockhaus à votre gauche.

(6) Admirez les magnifiques bâtiments de la ferme du Mesnil sur votre gauche et poursuivez.

(7) Prenez à droite dans le virage et longez, sur votre droite, le Bois du Mesnil par un agréable chemin ombragé.

(8) Au carrefour des Cinq Chemins, prenez le 2ème chemin de terre sur votre gauche interdit aux véhicules à moteur (**attention à la barrière de sortie**).

(9) Traversez **avec prudence** la RD963 au lieu-dit le Bout d'en Haut et poursuivez tout droit. En lisière de bois, obliquez à gauche et filez tout droit. Passez entre le Château de Boutigny à main gauche et une grande ferme à main droite.

(10) Après celle-ci, tournez à gauche puis de nouveau à gauche au bout du chemin sur la Rue du Cimetière.

(11) Prenez la 1ère à droite, et suivez la route à gauche en ignorant un départ de chemin sur la droite. Au croisement suivant, poursuivez tout droit, traversez la route de Jeumont (D963) **avec prudence** et continuez en face.

(12) À la fourche, laissez le chemin de terre sur votre gauche et continuez votre route (vous devez avoir le blockhaus à main gauche).

Points de passages

- D/A Ferrière-la-Petite, ancienne gare. Longer la - Solre (rivière) - Affluent de la Sambre**
| N 50.239985° / E 4.017106° - alt. 138 m - km 0
- 1 Gare d'Obrechies**
| N 50.217442° / E 4.023763° - alt. 145 m - km 2.86
- 2 Rue de Ferrière-la-Petite.**
| N 50.228345° / E 4.033245° - alt. 172 m - km 4.63
- 3 Vers le Trou de l'Enfer**
| N 50.225058° / E 4.036098° - alt. 182 m - km 5.05
- 4 Chemin de Gard**
| N 50.219982° / E 4.040316° - alt. 184 m - km 5.72
- 5 Bifurcation à gauche**
| N 50.224236° / E 4.074037° - alt. 218 m - km 8.29
- 6 Ferme du Mesnil**
| N 50.227734° / E 4.078338° - alt. 211 m - km 8.79
- 7 Bois du Mesnil**
| N 50.227817° / E 4.080408° - alt. 213 m - km 8.94
- 8 Les Cinq Chemins**
| N 50.221962° / E 4.084397° - alt. 224 m - km 9.66
- 9 RD963**
| N 50.224148° / E 4.095834° - alt. 225 m - km 10.54
- 10 Chemin à gauche**
| N 50.228451° / E 4.108747° - alt. 216 m - km 11.63
- 11 Le Bosquet**
| N 50.237362° / E 4.101076° - alt. 199 m - km 13.09

(13) Arrivé à la D936, prenez à gauche sur une cinquantaine de mètres puis virez à droite.

(14) Au carrefour à 4 voies, tournez à gauche. À l'oratoire, bifurquez à droite. Vous entrez dans Colleret par la Rue Jean Jaurès. Continuez tout droit jusqu'à l'église.

(15) Tournez à gauche dans la Rue Jeanne d'Arc puis à droite dans la Rue Georges Guynemer que vous quitterez par la gauche.

(16) Traversez la D936 **avec prudence** et suivez en face la Rue Lebrun Malderez. Allez tout droit.

(17) Avant la Fontaine Cateau, tournez à gauche puis à droite sur le chemin rural 202 dit "des Haies". Poursuivez tout droit.

(18) Au Ri d'Haye, quittez le chemin de terre par la droite et avancez tout droit en suivant la Rue Max Dormoy.

(19) Arrivé à la Rue d'Obrechies, tournez à droite dans la Rue Max Dormoy. Puis tournez à droite avant l'église puis encore à droite, Rue de la Mairie. Ignorez une rue à gauche.

(20) Allez tout droit et suivez ensuite la Rue du Lieutenant Boucly pour retrouver le point de départ (**D/A**).

● 12 Fourche, à droite

N 50.245209° / E 4.093579° - alt. 207 m - km 14.33

● 13 D936

N 50.251854° / E 4.093411° - alt. 192 m - km 15.09

● 14 Carrefour, à gauche

N 50.25539° / E 4.091246° - alt. 176 m - km 15.55

● 15 Rue Jeanne d'Arc

N 50.256594° / E 4.074926° - alt. 170 m - km 16.83

● 16 D936

N 50.255078° / E 4.068038° - alt. 183 m - km 17.55

● 17 Chemin rural 202

N 50.246921° / E 4.043855° - alt. 179 m - km 19.58

● 18 Rue Max Dormoy

N 50.239978° / E 4.032644° - alt. 155 m - km 20.9

● 19 Rue d'Obrechies

N 50.238341° / E 4.022065° - alt. 142 m - km 21.69

● 20 Place du Général de Gaulle

N 50.239195° / E 4.020214° - alt. 141 m - km 21.87

● **D/A Ferrière-la-Petite, ancienne gare**

N 50.239985° / E 4.017106° - alt. 138 m - km 22.13

Informations pratiques

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

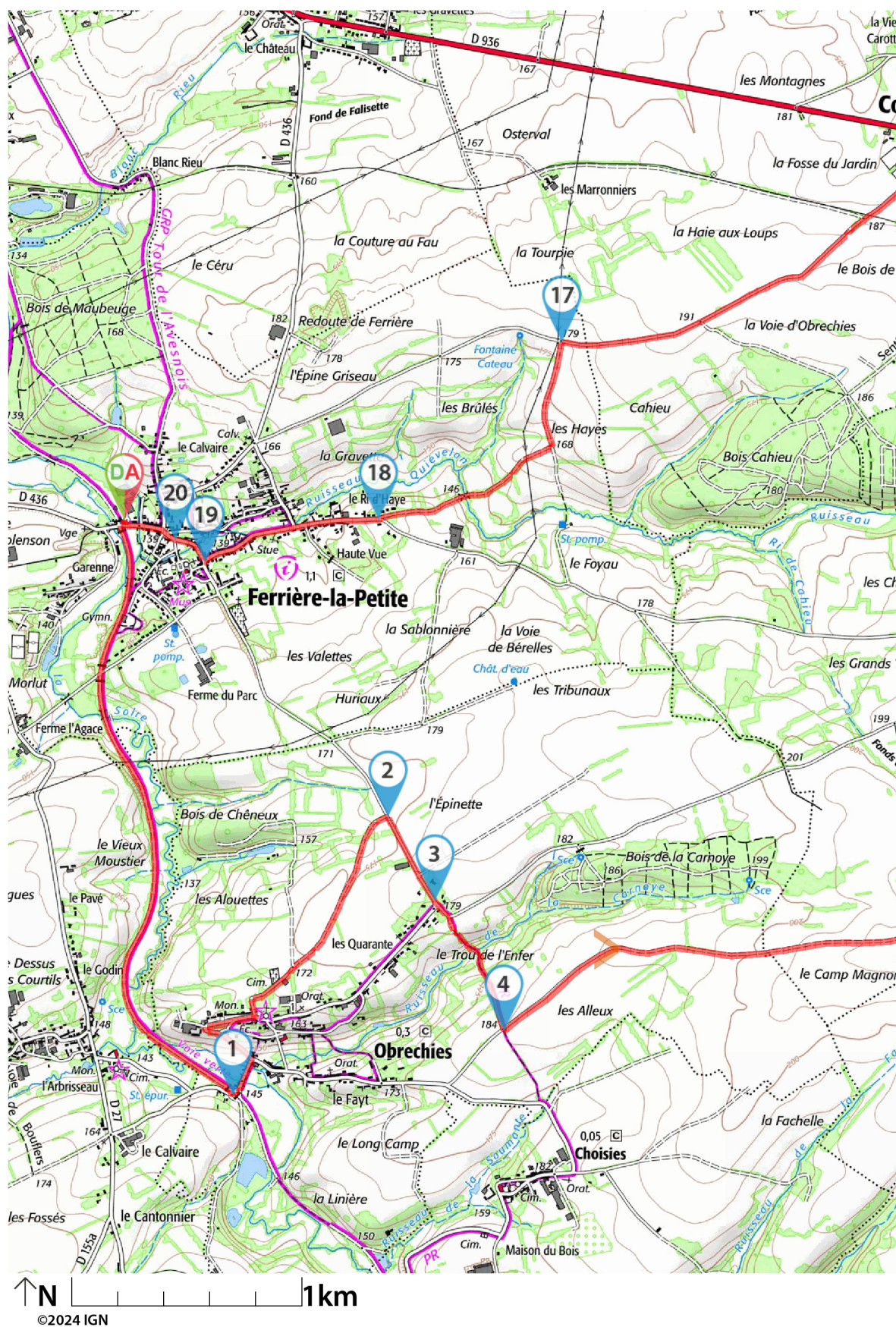
Suivez le balisage Orange.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-sur-les-traces-du-potier-au-depart-de-fe/>

En savoir plus :

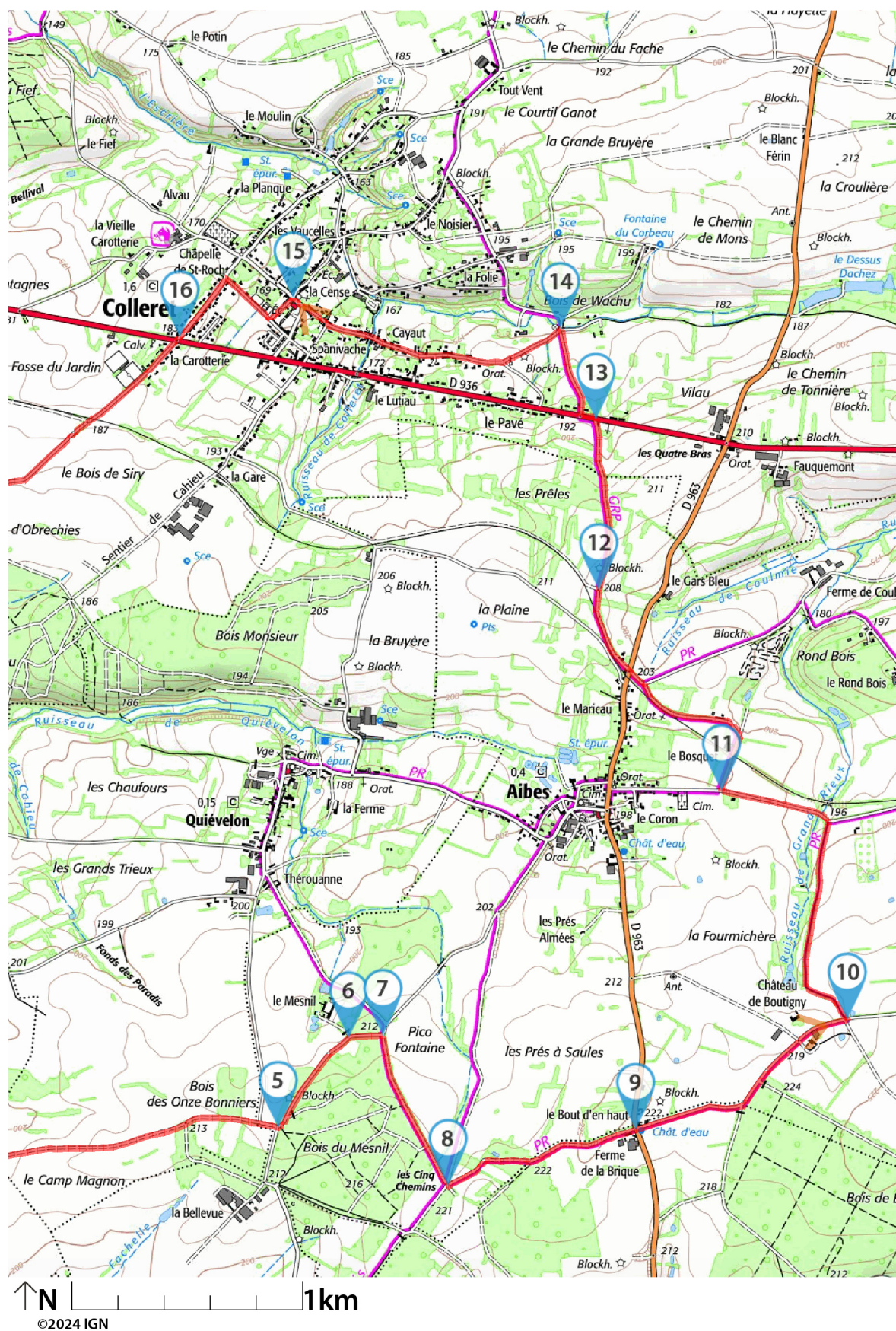
Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

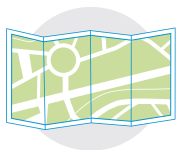
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



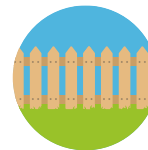
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



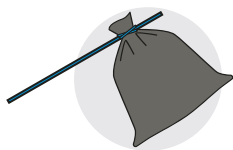
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.